

## DE Aide Soignant

Prérequis : Service A la Personne et Aux Territoires

Prérequis : Accompagnement, Soins et Service à la Personne

DE AS

### Objectifs

A l'issue de la formation, vous serez capable d'assurer des activités de soins, de prévention et d'éducation à la santé. Vous serez en mesure :

- De réaliser les soins adaptés à la personne (soins courants de la vie quotidienne et soins aigus).
- D'effectuer une surveillance clinique des patients et de mettre en œuvre des soins adaptés.
- D'assurer l'hygiène et l'entretien de l'environnement de la personne et du matériel.
- D'informer et d'accompagner les personnes prises en charge, leur entourage, les professionnels et les apprenants.

### Entreprises d'accueil

- Établissement de santé.
- Soins à domicile.
- Structures d'accueil pour personnes âgées.
- Structures d'accueil pour personnes handicapées.

### Prérequis

- **Âge** : de 17 à 29 ans révolus.
- **Conditions d'admission** :  
Avoir le Bac Professionnel SAPAT (Service A la Personne et Aux Territoires) ou ASSP (Accompagnement, Soins et Service à la Personne)
- **Motivation** : Être motivé pour exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

### Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

\* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

### Formation par apprentissage

**Code diplôme**      **Code RNCP**  
46033104              35830

### Niveau de sortie

Titre reconnu par l'État de Niveau 4 (cadre européen des certifications).

### Durée de la formation

**Sur 12 mois**, en cursus allégé pour les Bacs Professionnels)

SAPAT : 1001 heures.

- 511 heures en formation théorique,
- 490 heures en formation clinique.

ASSP : 721 heures.

- 371 heures en formation théorique,
- 350 heures en formation clinique.

Démarrage en septembre et/ou janvier.

### Durée du contrat

Modulable en fonction du positionnement\* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

### Rythme de l'alternance

Semaines complètes.

*Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.*

Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

### Coordonnées de l'UFA



### UFA Les 3 Vallées

2 avenue de l'Ermitage  
74200 THONON LES BAINS  
04 50 71 00 73  
ifas.thonon@cneap.fr  
www.lycee3vallees.fr

## Architecture et contenu de la formation

Matières Bac Pro SAPAT
<b>Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)</b> (35 heures dans les 3 premiers mois de la formation)
<b>Suivi pédagogique individualisé des apprenants</b> (7 heures réparties tout au long de la formation)
<b>Travaux Personnels Guidés (TPG)</b> (35 heures réparties au sein des différents modules)
<b>Module 3 (77 heures)</b> Évaluation de l'état clinique d'une personne
<b>Module 4 (182 heures)</b> Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
<b>Module 5 (35 heures)</b> Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
<b>Module 8 (35 heures)</b> Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
<b>Module 9 (35 heures)</b> Traitement des informations
<b>Module 10 (70 heures)</b> Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques
Matières Bac Pro ASSP
<b>Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)</b> (35 heures dans les 3 premiers mois de la formation)
<b>Suivi pédagogique individualisé des apprenants</b> (7 heures réparties tout au long de la formation)
<b>Travaux Personnels Guidés (TPG)</b> (35 heures réparties au sein des différents modules)
<b>Module 3 (77 heures)</b> Évaluation de l'état clinique d'une personne
<b>Module 4 (182 heures)</b> Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
<b>Module 5 (35 heures)</b> Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

### Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

## Évaluations certificatives / Sessions d'examen \*

Épreuves	Type	Forme
<b>Bac Pro SAPAT</b>		
<b>Bloc de Compétences 2</b> (Modules 3, 4 et 5) : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Évaluation normative	Étude de situation (modules 3 et 4) + Évaluation comportant une pratique simulée (module 5) + Évaluation des compétences en milieu pro. + Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
<b>Bloc de Compétences C 4</b> (module 8) : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	Évaluation normative	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel + Évaluation des compétences en milieu professionnel
<b>Bloc de Compétences 5</b> (Modules 9 et 10) : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	Évaluation normative	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée + Évaluation des compétences en milieu professionnel
<b>Bac Pro ASSP</b>		
<b>Bloc de Compétences 2</b> (Modules 3, 4 et 5) : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	Évaluation normative	Étude de situation (modules 3 et 4) + Évaluation comportant une pratique simulée (module 5) + Évaluation des compétences en milieu pro. + Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

\* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Pas de possibilité de valider un ou des blocs de compétences.

### Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quiz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

### Après la formation

#### Suites de parcours possibles / Passerelles :

Formation auxiliaire de puériculture en parcours allégé (dispense de certains modules). \*  
 Formation Infirmier, inscription dans les IFSI via ParcoursSup.

#### Débouchés professionnels :

Poste d'aide-soignant dans des structures publiques et privées.

## Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
<b>Taux de réussite du DE AS dans l'UFA</b>	-	-	-	-
<b>Taux de réussite globaux</b> <i>Effectif présenté</i>	-	<b>87%</b> 2200	<b>90%</b> 1303	<b>90%</b> 1053
<b>Insertion professionnelle</b> (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	<b>en cours</b>	<b>44%</b>	<b>44%</b>
<b>Taux de poursuite d'étude</b>	-	<b>en cours</b>	<b>50%</b>	<b>44%</b>
<b>Satisfaction globale Apprentis entrants</b> (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	<b>89%</b> 600/2531	<b>90%</b> 365/2485	<b>92%</b> -	<b>94%</b> -
<b>Satisfaction globale Apprentis sortants</b> (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	-	<b>68%</b> 354/2400	<b>83%</b> -	<b>86%</b> -
<b>Taux d'abandon globaux</b>	-	<b>14%</b>	<b>11%</b>	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

## Modalités financières

### Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 713 €.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

## Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27% - 30% <sup>1</sup>	43% - 50% <sup>1</sup>	53% <sup>2</sup> - 65% <sup>1</sup>	100 % <sup>2</sup>
2 <sup>e</sup> année	39% - 45% <sup>1</sup>	51% - 60% <sup>1</sup>	61 % <sup>2</sup> - 75% <sup>1</sup>	100 % <sup>2</sup>
3 <sup>e</sup> année	55% - Pas de % défini <sup>1</sup>	67% - 70% <sup>1</sup>	78 % <sup>2</sup> - 85% <sup>1</sup>	100 % <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Pour le secteur sanitaire, social et médico-social, certains métiers sont définis comme prioritaires par le CPNE et font l'objet d'une valorisation de la rémunération afférente, quel que soit le CFA dans lequel la certification est préparée.

<sup>2</sup> Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

## Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1<sup>er</sup> équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

## Délais d'inscription

**Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier.**

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

## Publics accueillis

Formation proposée sous statut apprentissage et stagiaire de la formation continue et cursus passerelle.

## Accès par transport

Gare SNCF à proximité immédiate avec toutes les lignes de bus.

## Accessibilité P.M.R. des locaux

Non.

## Les + de la formation

### • Engagements et partenariats

- Capacité d'accueil limitée permettant un suivi personnalisé et une meilleure prise en charge de l'apprenti.
- 2 stages cliniques obligatoires dont 1 auprès de personnes âgées et 1 auprès de personnes atteintes de handicap physique ou mental.

### • Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

### • Hébergement

- Internat sur place à la nuitée.
- Apart'Hôtels à proximité immédiate

## Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées de vidéo-projecteurs.
- Plateau technique équipé de matériel adapté à la fonction d'aide-soignant (salles de pratique).

## Coordonnées de l'UFA



### UFA Les 3 Vallées

2 avenue de l'Ermitage  
74200 THONON LES BAINS  
04 50 71 00 73  
ifas.thonon@cneap.fr  
www.lycee3vallees.fr

### Référente Handicap

Agnès FLORET  
agnes.floret@cneap.fr

### CFA de rattachement :



(siège régional)  
4 rue de l'Oratoire  
69300 CALUIRE ET CUIRE  
cfa@akteap.cneap.fr  
[www.cfa-creap.com](http://www.cfa-creap.com)

Association loi 1901  
Numéro UAI : 0693764S  
N°SIRET : 50304921500026